

Charte de Déontologie d'Anne Blobel

Préambule

La présente charte de déontologie établit les principes fondamentaux qui régissent la relation entre le praticien (Anne Blobel), ses clients, ses pairs, et la société.

1. Principes généraux

1.1. Respect de la personne

Le praticien respecte la dignité, l'intégrité physique et mentale, ainsi que la liberté de choix de chaque client.

1.2. Confidentialité

Le praticien garantit le respect du secret professionnel et s'abstient de divulguer toute information personnelle ou sensible concernant un client, sauf autorisation expresse ou obligation légale.

1.3. Compétence

Le praticien s'engage à exercer uniquement dans le cadre de ses compétences et à se former régulièrement pour maintenir et améliorer la qualité de ses prestations.

1.4. Equilibre

Le praticien s'assure de son propre équilibre psychologique et émotionnel afin de garantir une pratique professionnelle sans interférences personnelles. À cette fin, il se fait accompagner par des professionnels compétents, au besoin, et reste vigilant quant à son état intérieur. Anne Blobel pense qu'un praticien doit être stable psychologiquement et disposer pleinement de ses capacités pour accompagner ses clients efficacement et de manière éthique.

2. Engagement envers les clients

2.1. Approche holistique

Dans la pratique de la réflexologie énergétique chinoise et de l'hypnose, le praticien adopte une approche globale respectant l'unicité du client, considérant les aspects physiques, émotionnels et énergétiques.

2.2. Relation de confiance

Le praticien instaure une relation basée sur l'écoute active, le respect mutuel, et une communication transparente avec le client.

2.3. Consentement éclairé

Le praticien informe le client des objectifs, méthodes, limites et contre-indications des séances d'hypnose et de réflexologie énergétique chinoise.

2.4. Non-discrimination

Le praticien s'engage à traiter chaque client avec équité, indépendamment de l'âge, du sexe, de la religion, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique.

2.5. Interdiction d'abus

Le praticien s'interdit tout abus de pouvoir, d'influence ou de faiblesse du client, qu'il soit de nature émotionnelle, physique, financière ou autre.

3. Spécificités de la réflexologie énergétique chinoise

3.1. Respect de l'énergie vitale (Qi)

Le praticien agit dans le respect des principes fondamentaux de la médecine traditionnelle chinoise, veillant à favoriser l'équilibre et la circulation harmonieuse de l'énergie vitale (Qi) dans le corps du client.

3.2. Adaptation aux besoins du client

Les techniques de réflexologie sont adaptées à l'état de santé, aux attentes et aux capacités du client. Le praticien s'abstient d'appliquer des techniques inappropriées ou potentiellement nuisibles.

3.3. Non-substitution à un traitement médical

Le praticien reconnaît que la réflexologie énergétique chinoise est un soin complémentaire et ne se substitue pas à un diagnostic ou à un traitement médical. Le client est encouragé à consulter un professionnel de santé en cas de besoin.

4. Limites de la pratique

4.1. Respect des limites professionnelles

Le praticien s'engage à ne pas dépasser les limites de ses compétences et redirige les clients vers des professionnels qualifiés (médecins, psychologues, acupuncteurs, etc.) lorsque cela est nécessaire.

4.2. Absence de promesses abusives

Le praticien s'abstient de garantir des résultats ou de faire des promesses irréalistes quant aux effets de ses interventions.

4.3. Non-ingérence

Le praticien respecte l'autonomie du client dans ses choix personnels et professionnels. Il ne cherche pas à influencer ses décisions de manière intrusive.

5. Responsabilités sociétales

5.1. Promotion de l'éthique

Le praticien agit en ambassadeur des valeurs éthiques de sa profession, en contribuant à sensibiliser le public à l'hypnose dans le respect de ses usages.

5.2. Respect de la législation

Le praticien s'engage à respecter les lois et règlements applicables à son activité, notamment en matière de santé, de publicité, et de protection des données personnelles.